

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. François HELIE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Édouard CAVIN	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Roland PONSAA	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean DUBUET	

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - VILLEO - Demande de subvention PLH - construction d'un foyer pour personnes handicapées (20 PLAi), rue Tabourot des Accords à Saint-Apollinaire

VILLEO réalise la construction de 20 logements collectifs certifiés « RT 2012 - 10% » situés 4 rue Tabourot des Accords à Saint-Apollinaire. Cette opération a été financée par le Grand Dijon au titre de sa Délégation 2014 de gestion des aides à la pierre.

Il est précisé que ce projet s'inscrit dans le Plan Départemental d'Actions pour le logement des personnes défavorisées et qu'il a été défini en lien avec l'association UNAFAM (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

La gestion de la résidence sera assurée par la Mutualité Française.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, VILLEO, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 90 000 € représentant 4,98 % du coût prévisionnel TTC (1 808 407 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur le concours financier du collecteur « Action Logement », ainsi que sur des prêts de la Caisse des Dépôts.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à VILLEO – *28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (PLAi), situés 4 rue Tabourot des Accords à Saint-Apollinaire, **une subvention d'un montant de 90 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.